



Paris, le 24 juillet 2013

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Le Président

Monsieur Dominique BAERT  
Député du Nord  
ASSEMBLEE NATIONALE  
126, rue de l'Université

75355 PARIS 07 SP

Monsieur le Député et Cher Collègue,

La Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts a examiné, lors de sa dernière séance, le *"projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine"*.

Après le vote du Parlement, il est prévu que l'Etat et la Caisse signent une nouvelle convention pour préciser les conditions de l'intervention financière de la Caisse des Dépôts dans le domaine de la politique de la ville et du renouvellement urbain et pour adapter les instances de pilotage de ladite convention.

Il existe d'ores et déjà un "Comité de suivi et d'évaluation des emplois du fonds", dénommé COSEF, créé en 2000. Sa dénomination est restée identique, malgré la dissolution du "Fonds d'intervention pour le renouvellement urbain" intervenue en 2008, pour le suivi duquel il avait été originellement créé. Ce Comité a depuis lors été chargé de suivre le déroulement des conventions successives signées entre l'Etat et la Caisse des Dépôts dans le domaine de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

La présidence du COSEF est aujourd'hui vacante et il convient de la renouveler sans attendre, ce Comité ayant notamment pour fonction de suivre le déroulement de la convention actuelle signée entre l'Etat et la Caisse des Dépôts pour la période 2008/2013.

Selon l'usage, la présidence de ce Comité est confiée au Rapporteur chargé de la politique de la Ville à l'Assemblée nationale : elle vous revient donc. C'est pourquoi je vous propose de vous la confier et suis à votre disposition pour échanger sur ce sujet, lors de la prochaine rentrée parlementaire.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Député, Cher Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous*  
*Henri EMMANUELLI*  
Henri EMMANUELLI